



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

LE PANAMA INTRODUIT UNE INSTANCE CONTRE L'ITALIE DANS UN DIFFÉREND CONCERNANT LA SAISIE ET L'IMMOBILISATION DU NAVIRE NORSTAR

Le Panama a déposé ce jour une requête auprès du Tribunal international du droit de la mer dans un différend avec l'Italie concernant la saisie et l'immobilisation du *Norstar*, navire battant pavillon panaméen.

La requête spécifie que, de 1994 à 1998, le navire *Norstar* avitailait en gasoil des méga-yachts dans les eaux internationales au large des mers territoriales de l'Italie, de la France et de l'Espagne, et que le 24 septembre 1998 il a été saisi en baie de Palma de Majorque par les autorités espagnoles, à la demande de l'Italie, au motif que cet avitaillement contrevenait à la législation italienne.

Dans sa requête, le Panama réclame réparation à l'Italie du préjudice causé par la saisie illégale du *Norstar* en 1998, invoquant la violation par celle-ci de plusieurs dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (notamment les articles 33, 73, paragraphes 3 et 4, 87, 111, 226 et 300) et en particulier du droit de libre navigation.

Le Panama et l'Italie ont saisi le Tribunal du différend sur la base des déclarations qu'ils ont faites au titre de l'article 287 de la Convention

L'affaire a été inscrite au rôle du Tribunal sous le numéro 25.

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels et ne sont diffusés qu'à titre indicatif.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Web du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).

Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org